A la différence des vélos en libre-service V³ et du navettes fluviales Bat³, les Bluecub n'ont pas changé d'orthographe avec la transformation de la CUB en métropole.
Les voitures électriques en libre-service du groupe Bolloré fêtent leurs trois ans à Bordeaux. Les petites voitures grises semblent désormais faire partie du paysage urbain.

Toute proportion gardée, on voit moins de Bluecub à Bordeaux qu'à Paris. 200 Bluecub sillonnent aujourd'hui l'agglomération. Elles étaient tout juste une cinquantaine au lancement en janvier 2014. Les usagers peuvent venir louer les véhicules dans 76 stations réparties sur 11 communes de la métropole. Ce sont celles du centre-ville de Bordeaux (Gambetta, Tourny, Frères-Borie) et la gare Saint-Jean qui marchent le mieux. « Nous avons besoin d'un maillage conséquent pour proposer des trajets efficaces », expliquait à « Sud Ouest » François-Xavier Gardère, le responsable du réseau à Bordeaux.

Pour des trajets courts en ville

3770 personnes se sont abonnées au service en 2016. Un chiffre qui correspond aux objectifs fixés par l'entreprise, assure le directeur. 30% des utilisateurs ont moins de 30 ans.

Les Bluecub sont surtout empruntées pour de courts trajets aux heures d'embauche et de débauche. Chaque voiture est en moyenne louée trente minutes pour un parcours de 17,2 km. Elle peut être prise à une station et laissée dans une autre.

«C'est l'intérêt de notre offre, précise François-Xavier Gardère dans le quotidien régional. Ce qui freine désormais l'usage de la voiture individuelle en ville, c'est le stationnement, d'autant qu'il devient payant partout.»

Sans abonnement, l'utilisation des Bluecub revient à 30 secondes par minute, avec abonnement à 20 centimes. Une nouvelle formule est proposée à la jeune clientèle à 1 euro par mois et à 4 euros la demi-heure d'utilisation.

Le groupe Bolloré a investi 20 millions d'euros pour déployer ses voitures électriques en libre-service dans l'agglomération bordelaise. 20 employés travaillent dans la filiale girondine. Le même système existe à Paris, Lyon, Turin, Indianapolis et bientôt à Londres et Singapour.

A Paris, le groupe Bolloré opère en délégataire d'un service public. A Bordeaux, il paie une redevance pour occupation temporaire du domaine public. En cas de déficit, la société prend à sa charge le manque à gagner à la différence de Paris où le contribuable pourrait à terme éponger les déficits. •

Photo: Adrien Perrot et François-Xavier Gardère, responsables du réseau à Bordeaux ©Laurent Theillet / Sud Ouest